

**COMMUNICATION DU RESEAU  
PARLEMENTAIRE NIGERIEEN DE  
LUTTE CONTRE LE SIDA, LE  
PALUDISME ET LA TUBERCULOSE**

L'Afrique au Sud du Sahara paie le plus lourd tribut de la pandémie du VIH/Sida avec environ 27 millions de personnes vivant avec le VIH sur les 32 millions que compte le monde.

# Situation actuelle de l'épidémie

- La situation épidémiologique du VIH au Niger se caractérise par une épidémie de type concentré, avec une prévalence faible au niveau de la population générale (0,4%: EDSN-2012) et des disparités en fonction des groupes socio-professionnels et des régions. Dans les groupes socio-professionnels, les professionnels de sexe enregistré une prévalence de 17,3% [8,9% ; 25,8%], SSG-2011), la population carcérale (2,7%) et les travailleurs migrants (1,1%) (SSG-2011).

## **Les activités réalisées**

**Au Niger, la riposte au VIH/Sida a bénéficié au cours de ces dernières années de l'important engagement des autorités tant aux niveaux de l'exécutif, du législatif que du judiciaire.**

- **Au plan programmatique, depuis la découverte du premier cas de sida au Niger (1987), les autorités ont organisé la riposte nationale.**

- **Au plan politique, les autorités accordent une place de choix à la riposte au VIH/sida, marqué par un fort engagement politique et un leadership remarqué à tous les niveaux**

Cet engagement a été renforcé par la création d'une ligne budgétaire dans le budget de l'Etat en vue d'appuyer la riposte au VIH.

Les Parlementaires ne sont pas restés en marge de ces activités, dans le cadre du Réseau Parlementaire de lutte contre le SIDA.

C'est dans ce contexte que la loi n°2007-08 du 30 avril 2007 a été adoptée. Cette loi était la bienvenue pour combler le vide juridique dans le cas du VIH/Sida et inciter à une réflexion qui tienne compte de l'évolution de la lutte contre la pandémie.

Il y a lieu de noter aussi que plusieurs rencontres ont ponctué les activités des parlementaires autour de la lutte contre le VIH/Sida et les IST.



Le soutien des parlementaires à la lutte contre le VIH-sida au sein des organisations interparlementaires est aussi à signaler. En effet, l'Union Interparlementaire (UIP) a créé en son sein un groupe consultatif sur le VIH-sida.

Les membres de ce groupe s'accordent sur la priorité à donner au plaidoyer, en particulier au sein des parlements, afin d'améliorer la perception au VIH chez les parlementaires et d'influencer ensuite les gouvernements et le grand public.

Le cadre légal, notamment la loi 2007-08 du 30 avril 2007 a joué, sans doute, un rôle déterminant dans la réponse aux défis du sida.

La modification de la loi en 2012, pour intégrer la lutte contre le Paludisme et la tuberculose est venue renforcer et élargir les actions des parlementaires dans le cadre de la lutte contre ces fléaux.

Les dernières activités du Réseau Parlementaire Nigérien ont consisté en une vaste campagne de sensibilisation qui a concerné les 8 régions du pays.

Ce travail est permanent et le Réseau entend le poursuivre au cours de cette 2<sup>e</sup> Législature de la 7<sup>e</sup> République, avec la participation de l'ensemble des acteurs et l'appui des Partenaires Techniques et Financiers.

**Je vous remercie**